

Fédération départementale des chasseurs de la Gironde
domaine de pachan 10 chemin de labarde
33290 LUDON-MEDOC
Tél. : 05.57.88.97.87 Fax : 05.57.88.57.01

Objet .
Chasse accompagnée dossier

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin de constituer votre dossier pour bénéficier de la chasse accompagnée, vous devez compléter les informations figurant sur le coupon-réponse à la fin de cette lettre, le découper et le retourner.

Pour pallier une éventuelle absence non signalée et préjudiciable pour l'organisation de cette formation nous vous demandons de joindre à votre envoi **un chèque de caution de 15 euros établi à l'ordre de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde**, correspondant à une partie des frais de gestion administrative et technique de votre formation. Ce chèque vous sera restitué à l'issue de votre formation pratique élémentaire (elle dure 2 heures).

Après enregistrement de votre dossier, vous serez convoqué pour participer à une formation pratique élémentaire. Il est fortement recommandé que le ou les accompagnateur(s) soit (ent) présent(s) à cette formation.

Nous vous rappelons que la chasse accompagnée s'adresse à tout le monde dès l'âge de 15 ans. Vous pouvez chasser gratuitement pendant un an, non renouvelable, aux cotés de votre parrain avec une arme pour deux. Celui-ci doit être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq ans et doit n'avoir jamais été privé du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser. Votre parrain doit veiller à ce que l'assurance couvre le chasseur accompagné.

Dans l'attente de la réception de votre dossier, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à nos plus sincères salutations.

Le Président

Henri SABAROT

✂

COUPON-REPONSE A COMPLETER ET A RETOURNER AVEC LE CHEQUE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : commune.
.

Date de naissance :

Téléphone domicile : Téléphone portable:

Nom et prénom(s) de l'accompagnateur 1 :
Nom et prénom(s) de l'accompagnateur 2 :
Nom et prénom(s) de l'accompagnateur 3 :